



COMMUNE D'EGREVILLE - 77620
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE -ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU
CANTON DE NEMOURS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 13 Novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal POMMIER, Maire.

Etaient présents à l'ouverture de séance :

Le Maire : Pascal POMMIER

Les adjoints : Jean-Pierre HERAULT, Mylène SABOURIN, Gérard LOUVET, Annick NOURRY.

Les Conseillers municipaux : Maryse MARTIN, Michel BERTHELOT, Florence LE BOITE, Nathalie LAURENT, Florence BARDOUX, François DORANGE, Annie MEREL.

Etaient absents à l'ouverture de séance : Bruno BASCHET, Cyril BECQUET, Gilles COTTENCIN, Eduardo CRUZ, Marcelle FRADE, Maria METAIS, Raymond PETIT.

Pouvoirs : Bruno BASCHET donne pouvoir à Michel BERTHELOT
Cyril BECQUET donne pouvoir à Jean-Pierre HERAULT
Gilles COTTENCIN donne pouvoir à Mylène SABOURIN
Eduardo CRUZ donne pouvoir à Nathalie LAURENT
Marcelle FRADE donne pouvoir à Annick NOURRY
Maria METAIS donne pouvoir à Florence LE BOÏTE
Raymond PETIT donne pouvoir à Pascal POMMIER

Membres afférents au Conseil Municipal en exercice : 19

Présents : 12 – Votants : 19

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire : Annick NOURRY

Date de la convocation : 07 Novembre 2017

Date d'affichage : 07 Novembre 2017

Monsieur le Maire ouvre la séance.

1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 22 Septembre 2017 :

Madame Florence LE BOITE fait remarquer, concernant les travaux de toiture de la salle des fêtes que le compte-rendu est soit mal formulé, soit qu'il manque des informations car elle ne comprend pas pourquoi il est indiqué « que la convention devra être refaite ».

Monsieur le Maire approuve et procède à la rectification du mot « convention » par le mot « couverture ».

Approbation à l'unanimité

2 – Délibération concernant le lancement d'un appel d'offre pour le choix d'un maître d'œuvre pour la station d'épuration :

Monsieur le Maire fait part de la dernière réunion concernant la station d'épuration avec la société HYDRATEC, les responsables de la Région Ile de France, du Département et de l'agence de Bassin Seine-Normandie. Il convient maintenant de lancer l'appel d'offre qui désigne le Maître d'Œuvre.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.
Approbation à l'unanimité.

3 – Délibération sur la modification des statuts de la Communauté de Communes :

La Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing *doit* prendre une nouvelle compétence obligatoire à compter du 1er Janvier 2018.
GeMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention Inondations).
De plus, il convient de procéder à l'actualisation de certains articles.

Madame LE BOITE demande s'il y aura un impact sur le SIVLO.
Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HERAULT qui informe le conseil municipal de la réflexion sur la création d'un EPAGE (Etablissement Public d'Accompagnement et de Gestion des Eaux).

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.
Approbation à l'unanimité

4 – Délibération de validation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame SABOURIN qui rappelle le fonctionnement de la CLECT.
Il s'agit d'une compensation budgétaire qui doit être validée par délibération tant par les communes que par la Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing.
Le montant du versement de ce compte d'équilibre à la commune d'Egreville s'élève à 206 506.33€

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.
Approbation à l'unanimité

5 – Délibération fibre optique – redevance d'occupation du domaine public :

Monsieur le Maire rappelle que c'est la Sté COVAGE qui a été attributaire de la mission fibre optique. La commune d'Egreville a été choisie comme lieu de N.R.O (Nœud de Raccordement Optique). Il va être nécessaire de construire un petit local d'une emprise de 15 m² tout proche du relais Orange déjà existant sur une parcelle de la commune en face de l'entrepôt des services techniques.
Monsieur le Maire dit qu'il convient d'adopter une convention d'occupation du domaine public et propose un loyer annuel de 1 500 €.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.
Approbation à l'unanimité

6 – Délibération d'admission en non-valeur des impayés de cantine et périscolaire :

La trésorerie de Nemours demande que soit prise une délibération annulant certaines dettes cantine et périscolaire d'un total de 676,52 €. Ces sommes étant irrécouvrables.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.
Approbation à l'unanimité.

7 – Délibération « indemnité à la Trésorière de Nemours » :

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1er Janvier 2017 notre commune dépend de la trésorerie de Nemours. Madame WIMETZ, Trésorière Principale, assure parfaitement le suivi de la gestion de notre commune.

Madame la Trésorière présente un état liquidatif s'élevant à 537.29 € brut.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.
Approbation à l'unanimité.

8 – Délibération d'une décision modificative budgétaire :

Lors du vote du budget 2017, le montant du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) n'était pas connu.

La communauté de communes ne prévoyait pas d'augmentation par rapport à 2016 (4155 €) mais une hausse avait malgré tout été intégrée (6000 €) en budget prévisionnel.

Le FPIC s'élève finalement à 9738 € ce qui nécessite un ajustement du chapitre 014 au compte 739223 correspondant.

Cet ajustement se fait à partir du compte 022, dépenses imprévues.

Il est donc proposé :
+ 4000 € au 739223 et – 4000 € au 022.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.
Approbation à l'unanimité.

9 - Délibération d'arrêté de circulation à Passy :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la demande de la commune de Villebéon concernant la dangerosité de la route de la Poulonnerie entre le chemin du Ricard et la rue des tuileries.

Monsieur le Maire, suite à une demande de Monsieur le Maire de Villebéon, précise qu'il y a lieu de limiter la vitesse à 30 km/h et de réglementer la circulation.

Monsieur le Maire donne lecture l'arrêté déjà pris par la commune de Villebéon.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération proposée par Egreville à laquelle il conviendra de rajouter une dérogation pour les véhicules de livraison.

Approbation à l'unanimité.

10 – Divers :

Monsieur le Maire procède au tour de table.

Plan Local d'Urbanisme : Monsieur HERAULT rend compte de la réunion du mardi 24 Octobre dernier avec les P.P.A (Personnes Publiques Associées).

Madame RIVIERE a développé les différents points importants et pris en considération les remarques permettant de compléter ou modifier les prochains documents avant l'arrêt du rapport de présentation. Madame RIVIERE a apporté les réponses à l'ensemble des questions posées.

Points à revoir : l'offre en logements sociaux (diversification des types de logements) et la gestion de la ZAC.

Une prochaine réunion de travail permettra de finaliser les données nécessaires à l'avancement du PLU.

Foire à la volaille :

Madame SABOURIN fait le point sur l'avancement de la 89^{ème} Foire à la Volaille qui se déroulera le samedi 9 Décembre prochain. Elle précise que c'est l'association E.L.A (Egreville Loisirs Animations) qui a repris l'organisation jusqu'alors assurée par l'office de tourisme.

Travaux préaux et bâtiment devant la mairie :

Monsieur LOUVET a reçu un 2^{ème} devis, Centre Alu, concernant l'aménagement des locaux d'archivage et de rangement. Une réunion de la Commission Travaux permettra de finaliser l'opération.

Monsieur LOUVET confirme la réalisation des travaux de la toiture de la bibliothèque en Février 2018, pendant les vacances scolaires.

Maison médicale :

Monsieur LOUVET précise qu'il suit de près les levées de réserves des entreprises. L'entreprise TINET a réalisé le parking et les plantations.

Monsieur le Maire explique que les professionnelles de santé se structurent en forme associative.

Monsieur BERTHELOT souhaiterait que dans le prochain bulletin municipal soit rajouté le problème de débordement des haies et des arbustes sur la voie publique.

Il termine en demandant s'il serait possible de mettre en place sur la Route de Lorrez, un panneau lumineux de rappel de vitesse.

Monsieur le Maire dit que des radars pédagogiques ont été installés aux entrées de village, Route du Bignon et Rue Edmond Hubert, malheureusement, la vitesse n'est pas davantage respectée.

En revanche, des devis ont été demandés par Monsieur PETIT afin créer des plateaux ralentisseurs

Madame LE BOITE remercie la ou les personnes responsables de la mise en place d'un éclairage à Passy, devant chez elle.

Monsieur le Maire informe que 14 éclairages à LED ont été installés et que 4 armoires électriques ont été remplacés par ENEDIS.

Madame LE BOITÉ demande si des panneaux informant de la vidéo-protection vont être mis en place à chaque entrée de village ?

Monsieur le Maire répond que ces panneaux ont été commandés et qu'ils seront posés début décembre.

Monsieur le Maire informe les élus que le système sera utilisé seulement en cas de réquisition de la Gendarmerie.

Madame Annie MEREL rend compte des 2 conseils d'école : maternelle et élémentaire.

Ecole Massenet : 134 élèves inscrits.

Tablettes numériques : Monsieur Jérôme DENIS, notre fournisseur, forme actuellement les enseignants. Nous le remercions pour son implication et sa serviabilité.

Sortie en classe de neige : 4 classes seraient concernées pour un coût prévisionnel de 386 € par enfant dont 160 € à la charge des parents. La coopérative scolaire et la commune seront sollicitées. Un rendez-vous est prévu en mairie avec la Directrice et les enseignants des classes concernées.

Ecole maternelle : 86 élèves inscrits.

Informations scolaires :

- Le retour à la semaine des 4 jours est très apprécié par tous.
- L'APC (soutien scolaire) se déroulera de 16 h 30 à 17 h 30 les mardis et jeudis.
- Fréquentation de la bibliothèque municipale 1 fois par mois
- Projet de fresque, de potager
- Demande d'utilisation de la salle des fêtes pour y pratiquer un peu de sport. La directrice de l'école Massenet, qui bénéficie de 4 après-midi par semaine a libéré le lundi après-midi afin que les élèves de l'école maternelle puissent faire du sport.

La séance est levée à 21 h.